

A 75193

P. M. I. D. PATRIMOINE CLERMONT AUVERGNE

Romagnat

Le Plan d'Occupation des Sols - Septembre 1980

Pour une extension harmonieuse et une gestion supportable

A ceux qui s'interrogent « Pourquoi un POS ? », nous répondons en page 3. Aussi est-ce surtout pour ceux qui se demandent si le POS de Romagnat n'arrive pas trop tard que j'écris ces lignes.

Il est évident que, depuis 1944, notre commune a subi une importante évolution. Bien que réduite en superficie, après la cession du secteur de Bonneval à la commune de Pérignat-les-Sarthe, pour la facilité des habitants du lieu, la population globale est aujourd'hui multipliée par six.

Il y a trente six ans, pour la plupart des familles, l'activité professionnelle se poursuivait dans la tradition rurale : polyculture privilégiant la vigne au bourg et à Clémensat, élevage plus développé à Opme, Sautet, Redon et Prat. La condition ouvrière existait cependant. Moins développée et presque essentiellement pour répondre aux offres d'emploi de la Manufacture de pneumatiques de la grande ville voisine ou, plus modestement sur le plan local, de l'entreprise des fours-à-chaux, de quelques propriétaires terriens et artisans du bâtiment. Dans un grand nombre de cas, cette condition offrait le complément indispensable à la survie d'une exploitation agricole familiale que la structure et l'équipement périmés rendaient chaque jour moins concurrentielle, donc moins rentable dans le système économique de notre pays.

Réciproquement, pour celui dont le travail à l'usine constituait l'activité principale, la possibilité de continuer à habiter la maison familiale et de maintenir en culture son jardin, quelques "cartonnées" de terre ou "souèves" de vigne, représentaient un appréciable avantage. Mais, cela exigeait aussi un effort supplémentaire que l'on aurait tort de sous-estimer.

Exceptionnelles étaient les professions libérales. Les 1 200 habitants d'alors s'en remettaient notamment aux médecins, pharmaciens et dentistes des communes voisines. Par contre, le commerce et l'artisanat étaient développés et prospères à Romagnat. Pour les pigeons sur rue, on comptait plus de cafés qu'aujourd'hui, deux boulangeries, deux boucheries, quatre épiceries, un marchand de chaussures et un coiffeur. Sans omettre un certain négoce forain qui s'exerçait surtout hors des murs et dont le souvenir ne saurait pètrir si vite, puisqu'avec les articles de bazou ou de peloteage et les chapeaux d'été, il concernait la cacahuète.

Il y avait également plusieurs maîtres-maçons, plâtriers, menuisiers, un charpentier, deux plombiers zingueurs, un tonnelier, un forgeron laissant le maréchal ferrant, deux cordonniers et une couturière. Le charbon avait cessé depuis peu de temps son activité. Malgré cela, la construction d'une maison d'habitation était alors un événement. Faut-il rappeler qu'entre les deux guerres mondiales, ils'en est construit moins d'une demi-douzaine sur tout le territoire de la commune.

La construction a démarré lentement

Dans les années qui suivirent la Libération, comme les autres communes de la proche banlieue clermontoise, Romagnat n'échappa pas à l'éclatement urbain du chef-lieu départemental, appelé à devenir capitale régionale. Toutefois, la construction y démarra lentement, pour deux motifs essentiels.

► Le premier étant l'état de sous-équipement notoire de toute la commune, d'une part en services publics (écoles, PTT) d'autre part, en réseaux publics de distribution (qu'il s'agisse d'eau ou d'énergie électrique).

Les disponibilités en eau potable étaient notamment catastrophiques et le bourg même de Romagnat devait se contenter, pour les besoins d'un millier de personnes il y a un quart de siècle seulement, de 100 litres-minute. La majeure partie de cette eau étant récupérée sur le trop-plein de Sautet-le-Chaud et amenée aux réservoirs du bourg par une conduite provisoire et par endroit posée à même le sol. La réalisation de ce dépannage fut

d'ailleurs une savoureuse histoire. Aussi, ne devons-nous pas oublier la chance qui nous fut offerte un jour par le Sivom d'Issore.

En ce qui concerne le réseau d'épaves du vieux bourg, c'est la construction du Centre de Protection Infantile de la Prugne qui en fut le prétexte et permit sa réalisation grâce à un emprunt local d'un montant de douze millions de francs à l'époque. Mais, il serait injuste de ne pas mentionner l'existence au bourg de quelques anciens canaux recueillant les eaux de ruissellement par les avoies des chemins départementaux. Comme on se doit de citer la mise en place d'évacuations d'eaux usées, au village d'Opme, par les soldats du Général de Latre de Tassigny entre les années 1940 et 1944. Quant au gaz, son arrivée à Romagnat est également très récente et remonte seulement à la création de la Cité de Bezanze par la Société de Chartrains.

► Ce qui constitua un second freinage à une urbanisation trop rapide de Romagnat, ce fut une conjonction morale de la population locale et des municipalités que j'ai présidées depuis 1944. D'un côté, une population désireuse de préserver un certain cadre et une certaine qualité de vie. Et parmi elle, plus que tous autres, des agriculteurs longtemps plus attachés à poursuivre l'activité professionnelle de leurs pères que d'accumuler de l'argent.

Très près d'eux, des municipalités prudentes qui ont su se garder de toute précipitation intempestive, de la boulimie du ciment et des exhortations alléchantes. Mais cet accord tacite de la population et de ses élus n'aurait pas suffi à réaliser une structuration rationnelle et enviable.

L'équipement administratif, sportif et scolaire de la commune a pu se réaliser de façon exceptionnelle grâce à la compréhension et au désintéressement de Bernard de Tocqueville, longtemps Conseiller Municipal. Il est dû beaucoup aussi à l'esprit coopérateur de nombreux autres propriétaires. Trop pour les citer. Coopération qui a permis à la fois d'élargir les voies d'accès en direction de Clermont-Ferrand, de réaliser la rocade d'évitement du vieux bourg et la zone artisanale.

Cependant, malgré la prudence des uns et la réserve des autres, les intentions les meilleures sont aujourd'hui débordées. Le fort mitage des coteaux qui dominent le vieux bourg en atteste. Ce n'est peut-être pas dramatique pour l'avenir d'une exploitation agricole qui semble à temps condamnée par la proximité de la grande métropole régionale. Mais, qui peut luer de l'avenir ? De toutes façons, nous nous devons de présenter l'activité d'origine de qui entend la poursuivre.

Enfin, qui prétend administrer la collectivité doit également avoir le souci d'assainir le marché foncier et d'éviter la complexité onéreuse du réseau routier et de l'équipement qu'il comporte, avec toutes les sujétions de viabilité. A tous égards, et plus particulièrement pour faciliter l'extension la plus harmonieuse et la plus humaine de notre Cité, un POS est nécessaire. Mais aussi pour permettre, dans l'avenir, une gestion municipale supportable par les contribuables, il constitue un armement préventif qui arrive à point.

Que les techniciens des Services Départementaux de l'Équipement qui nous font bénéficier d'une expérience vieille maintenant de six années et que tous les participants à l'élaboration du projet aujourd'hui présenté soient chaleureusement remerciés. Ils se sont efforcés de tenir le plus grand compte des données locales et des aspirations de chacun.

Arsène Boulay
DL 8/282

D.L. 80.411
CL - FERRAND, B.P. 04804



La fête des écoles publiques

Arsène Boulay, « Pour une extension harmonieuse et une gestion supportable », extrait de Romagnat, le plan d'occupation des sols, brochure de présentation, Direction départementale de l'Équipement du Puy-de-Dôme, commune de Romagnat, septembre 1980, p. 1 (bibliothèque du Patrimoine de Clermont Auvergne métropole, A 75193).

IVR84_20246302659NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2024

© Bibliothèque du Patrimoine, Clermont Auvergne Métropole

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation